

**AUDIENCE SNEP-FSU VERSAILLES / RECTORAT**  
**9 juillet 2019**

**INTERVENTION PPMS « HORS LES MURS »**

Les enseignants d'EPS se trouvent très régulièrement seuls à l'extérieur des établissements scolaires, se déplaçant, sur la voie publique, avec leurs classes pour se rendre sur les installations sportives extra-muros et ainsi confrontés à des risques augmentés d'accidents et d'agressions. Il en est de même sur les espaces d'activités trop souvent banalisés, peu ou pas surveillés et accessibles à toute personne extérieure.

L'élaboration des PPMS résulte de la prise en compte des risques prévisibles en cas d'accident majeur pour assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels au sein des établissements scolaires. En amont, la démarche inclut l'analyse des risques et l'identification des moyens à mettre en œuvre.

Comme rappelé dans la circulaire n° 2015-205 du 25.11.2015, l'élaboration des PPMS nécessite une implication forte des recteurs d'académies et des IA-DASEN, en liaison avec les préfets.

A ce jour, rien n'a été prévu pour faire face aux situations auxquelles peuvent être exposés les élèves et leurs professeurs d'EPS « hors les murs » de leur établissement scolaire.

**Proposition :**

Le SNEP-FSU Versailles demande qu'une concertation entre les services concernés, avec la présence des représentants du SNEP-FSU, soit mise en place afin d'aboutir à l'élaboration d'un guide pour construire des **PPMS « hors les murs »** opérationnels et synthétiques, adaptés à établissement scolaire du second degré.